

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT de L'ARDECHE

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE VOGUE
Séance du 05 juin 2026**

Nombres de membres

Afférents au Conseil

Municipal : 15

En exercice : 15

L'an deux mille vingt-six,
et le cinq du mois de juin,
à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué,
s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu
habituel de ses séances, sous la présidence de Mme CHARRON Jocelyne.

Date de la convocation :

01/06/2026

Présents : Mmes et Mrs BLANC – BRIAND – CHARRON D – CHARRON J –
FAURITTE – GUILLEMIN – EPISSÉ - MINICHINO - TOURETTE - VANDROMME.

Date d'affichage :

01/06/2026

Excusé(s) : M. ALBERTI (procuration à M. EPISSÉ), M. BELLANGER
(procuration à M. CHARRON), Mme CHEVALIER (procuration à Mme BRIAND),
Mme CHALMETON (procuration à Mme GUILLEMIN), M. TINCHANT
(procuration à Mme CHARRON).

Absent(e)s :

Secrétaire de séance : M. MINICHINO Michel.

Mme CHARRON Jocelyne ouvre la séance et propose de valider le procès-
verbal de la séance du Conseil Municipal des 27 avril 2026, validé par la secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le procès-verbal est validé à l'unanimité.

**D2026-05-01 : DELIBERATION PORTANT SUR L'ELECTION DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS
SENATORIALES 2026 AU SCRUTIN DE LISTE.**

Mme CHARRON Jocelyne, 2^{ème} Adjointe au Maire, remplaçant M. le Maire,
absent, indique que le Bureau Electoral est composé par les deux membres du Conseil Municipal les
plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes.

Il s'agit de Mme FAURITTE, Mme BLANC, M. TOURETTE et M. VANDROMME.

La présidence du Bureau est assurée par Mme CHARRON Jocelyne, 2^{ème}
Adjointe au Maire, remplaçant M. le Maire, absent.

B / Election des délégués

Les listes déposées et enregistrées sont : « Avançons ensemble pour Vogüé »

Composition des listes :

La liste est composée par M. ALBERTI Antoine, Mme GUILLEMIN Corinne, M.
EPISSÉ Gaël, Mme CHARRON Jocelyne, M. BELLANGER Pierre et Mme BLANC Martine.

Mme la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués
en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Pour la Commune de Vogüé : 15 Conseillers Municipaux concernés, 3 délégués
à désigner, 3 suppléants et 1 liste déposée.

Nombre de bulletins : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

Répartition :

La liste « Avançons ensemble pour Vogüé » obtient 6 sièges, ainsi 6 sièges ont été attribués.

Mme la Présidente proclame les résultats définitifs :

La liste « Avançons ensemble pour Vogüé » obtient 6 sièges.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DIVERS :

- **Réseau « Eclairage Public »**

M. MINICHINO signale que le réseau d'éclairage public du Village a été réparé par l'entreprise en charge de la maintenance du réseau.

- **Ecole « VOLAMAU »**

Mme GUILLEMIN informe l'Assemblée que le « Run Color » organisé pour les enfants de l'école s'est bien passé avec une trentaine de participants. Toutefois, de nombreux parents d'élèves n'avaient pas signé l'autorisation de sortie et une partie des enfants est donc restée à la garderie.

M. EPISSE indique que les méthodes de communication de l'école sont à améliorer car il n'a pas trouvé l'autorisation de sortie s'y rapportant.

- **Réseau « Fibre Optique »**

M. EPISSE demande si le réseau de fibre optique est opérationnel dans le Hameau de Banne car certains usagers déplorent l'absence de bonne connexion à Internet.

La séance est levée à 20 h 36